

## SECTEURS

### Bubry, Pontivy, Guémené sur Scorff.

- **VENTE IMMOBILIÈRE**

PRIX NET VENDEUR	TARIFS DE RÉFÉRENCE HONORAIRES EN % (TTC)
Jusqu'à 50 000 €	Montant forfaitaire de 4 990 €
De 50 001 - 70 000 €	8% (Avec un minimum de 4 990 €)
De 70 001 - 100 000 €	7% (Avec un minimum de 5 600 €)
De 100 001 - 140 000 €	6% (Avec un minimum de 7 000 €)
De 140 001 - 180 000 €	5% (Avec un minimum de 8 400 €)
De 180 001 - 240 000 €	4,5% (Avec un minimum de 9 000 €)
De 240 001 - 300 000 €	4,25% (Avec un minimum de 10 800 €)
De 300 001 - 400 000 €	4% (Avec un minimum de 12 750 €)
De 400 001 - 600 000 €	3,75% (Avec un minimum de 16 000 €)
PLUS 600 000 €	3,5% (Avec un minimum de 22 500 €)
MANDAT AVANTAGES	2% (Avec un minimum de 4 990 €)

**Les honoraires d'agences sont supportés par l'acquéreur.**

- **VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL :**

Honoraires à la charge du cessionnaire (ou de l'acquéreur).

De 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT, soit 8,4% TTC.

Au-delà, de 300 000 €, 3% HT + 21 000 € HT

Facturation minimale 5000 euros HT, soit 6000€ TTC.

• **LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION, OU A USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONSTITUANT LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :**

HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE A LA CHARGE DU LOCATAIRE : Un mois de loyer hors charges dans la limite de ceux payés par le bailleur et de 15 € TTC/m<sup>2</sup> pour les zones très tendues, 13 € TTC/m<sup>2</sup> pour les zones tendues et 11 € TTC/m<sup>2</sup> pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)

HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE : Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC /m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

• **LOCATION DE LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL :**

Honoraires à la charge du preneur : 15% HT du quittancement annuel (18%TTC).

• **MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :**

Honoraires à la charge de l'acquéreur :

- Jusqu'à 50000 € : 5 000 € forfaitaires
- au delà : 4% du prix + 3 000 € forfaitaires

• **VENTE EN VIAGER :**

15 % TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins éventuellement l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation).

Le pourcentage s'entend TTC sur le prix initial de mise en vente.

• **AVIS DE VALEUR ÉCRIT :** 180 € TTC à la charge du demandeur.

*Tarif applicable à compter du 17 Février 2020*